

<http://enseignants.se-uns.org/CAPN-1er-degre-le-temps-des-personnels>



Enseignants de l'Unsa

CAPN 1er degré : le temps des personnels

- Je suis... - Prof d'école -

Date de mise en ligne : mercredi 16 mars 2016

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le SE-Unsa s'est saisi de la CAPN 1er degré du 15 mars pour aborder des réalités mal vécues, à juste titre, par les collègues sur le terrain :

- Les résultats des mutations interdépartementales ont livré leur lot de satisfactions mais aussi de désespoir. Certains collègues doivent donc faire le choix entre vie professionnelle et vie personnelle. Certains départements font par ailleurs appel à des contractuels alors que de nombreux collègues souhaitent intégrer ces départements, suscitant ainsi l'incompréhension des candidats déçus.
- Une tendance ressort clairement des circulaires locales concernant le temps partiel : celui sur autorisation tend à disparaître ou bien est soumis à des contraintes de plus en plus prégnantes comme la raison de la demande ou le type de poste occupé. Pour le SE-Unsa, c'est inacceptable : toutes les demandes doivent faire l'objet d'un examen au cas par cas, loin d'un principe de refus dogmatique imposé à tous.
- Concernant la direction d'école, la simplification des tâches tarde à prendre forme. Les protocoles académiques restent globalement beaucoup trop généraux, loin des déclinaisons concrètes attendues sur le terrain. Le contexte actuel, avec la multiplication des demandes concernant la sécurité trop souvent dans des délais extrêmement courts, ne facilite pas l'exercice des directeurs.
- Pour le SE-Unsa, l'augmentation du ratio de passage à la hors-classe et la création de l'ISAE ne sont pas une fin en soi. La nouvelle note de service sur la hors-classe vient de paraître et maintient le ratio à 4.5%. Le montant de l'ISAE, lui, reste à ce jour fixé à 400 euros. Sur ces 2 aspects, le SE-Unsa attend pour les collègues une juste reconnaissance de leur investissement.

Retrouvez en PJ la déclaration du SE-Unsa lors de la CAPN.